



Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/62/Mod.1

12 avril 1995

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

**TEXTE DES INSTRUMENTS RELATIFS A L'AIDE DE L'AGENCE
A L'ARGENTINE POUR UN REACTEUR DE RECHERCHE
ET DE PRODUCTION DE RADIO-ISOTOPES**

1. L'Accord^{1/} entre la République argentine, la République fédérative du Brésil, l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties est entré en vigueur le 4 mars 1994.
2. A la suite de l'entrée en vigueur dudit accord pour l'Argentine, l'application des garanties au titre de l'accord de projet^{2/} du 2 décembre 1964 entre l'Argentine et l'AIEA concernant l'aide de l'Agence pour un réacteur de recherche et de production de radio-isotopes a été suspendue.

1/ INFCIRC/435.

2/ INFCIRC/62.